

Axylia, via le site internet www.profitfornonprofitawards.com, représenté par Vincent Auriac, Président, organise les 11e [profit for Non Profit] Awards, ci-après désigné « les Awards ».

Article 1 - PRÉSENTATION DES AWARDS

- Les Awards s'adressent aux entreprises altruistes, aux binômes "entreprise altruiste-association bénéficiaire" et aux entreprises ayant déployé des actions solidaires dans la crise du Covid-19.
- Les Awards introduisent deux nouveaux objectifs pour 2020, (1) valoriser le rôle de l'association dans la philanthropie et (2) saluer les initiatives altruistes les plus remarquables dans la crise sanitaire du coronavirus.
- Lors de la remise des Awards, les Prix suivants seront décernés aux lauréats :
 1. Le Prix du Tandem Altruiste : entreprise altruiste et association bénéficiaire.
 2. Le Prix Spécial COVID-19.
 3. Le Prix de la Start-up Altruiste.
 4. Le Prix de l'ETI Altruiste (Entreprise de Taille Intermédiaire).
 5. Le Prix du Public (délivré par les étudiants de l'ESCP).
- La cérémonie de remise des Awards aura lieu mardi 1er décembre à ESCP BS, Campus Montparnasse, en présence d'entreprises altruistes, d'étudiants, d'acteurs du monde de l'entreprise, d'associations, du Jury et des partenaires des Awards.

Article 2 - ELIGIBILITÉ AU CONOURS

- Axylia a défini l'entreprise altruiste comme suit : « ***l'entreprise altruiste** est une entreprise viable et utile par son impact positif social ou environnemental, et qui partage la valeur économique (ventes, profits, temps des salariés) pour des projets d'intérêt général, portés notamment par des associations et fondations.* »
- Les entreprises qui respectent la définition sont éligibles aux Prix de la Start-up, du Tandem et de l'ETI Altruiste.
- Le Prix spécial COVID-19 est ouvert à des entreprises non strictement respectueuses de la définition d'entreprise altruiste.
- Seules les réponses conformes au Règlement seront étudiées par le Jury.

Article 3 - CALENDRIER

- **2 mars** : ouverture du dépôt des dossiers de candidature sur le site internet. Un accusé de réception sera envoyé au contributeur par message électronique.
- **19 juin, minuit** : fin du dépôt des candidatures.
- **1er décembre** : soirée de la 11ème édition des [profit for Non Profit] Awards à l'ESCP BS, campus Montparnasse.

Ces dates pourront être modifiées sans préavis pour satisfaire aux impératifs d'organisation. Les participants en seront tenus informés.

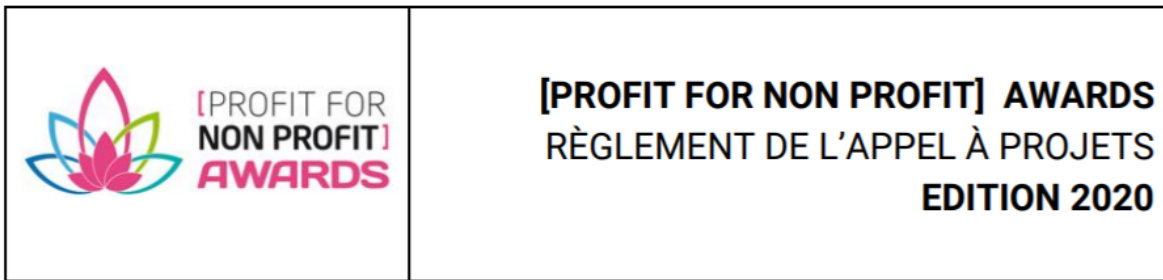


[PROFIT FOR
NON PROFIT]
AWARDS

[PROFIT FOR NON PROFIT] AWARDS RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS EDITION 2020

Article 4 - SÉLECTION DES FINALISTES

- A partir des candidatures reçues pour chaque Prix, le Jury établit une liste de finalistes suivant les critères de sélection suivant :
 - Prix de la Startup Altruiste
 - Soutenabilité économique : solidité et pérennité du business model
 - Innovation : modèle de simple amélioration ou de rupture
 - Changement d'échelle : capacité à passer du projet à une solution universelle
 - Impact social : capacité à résoudre des problèmes sociaux
 - Impact environnemental
 - Dimension humaine : gouvernance, respect des collaborateurs...
 - Prix du Tandem Altruiste
 - Entreprise
 - Soutenabilité économique : solidité et pérennité du business model
 - Innovation : modèle de simple amélioration ou de rupture
 - Changement d'échelle : capacité à passer du projet à une solution universelle
 - Binôme
 - Originalité du Tandem : différenciation dans la nature du partenariat
 - Qualité du Tandem : durabilité, capacité à résoudre des problèmes sociétaux
 - Impact du Tandem : montant du partage et pertinence du projet bénéficiaire
 - Prix spécial COVID-19
 - Impact : montant du partage et pertinence du projet bénéficiaire
 - Effort : indice de difficulté dans la réalisation de la contribution
 - Cohérence : rapportée aux valeurs de l'organisation
 - Originalité : différenciation, singularité de l'initiative déployée
- Le Jury examinera chaque candidature présentée et lui attribuera un score totalisant les points obtenus dans sa catégorie. Les projets qui obtiendront les plus grands scores seront retenus en tant que finalistes. Le jury se réserve le droit de modifier le nombre de finalistes sélectionnés et de ne pas sélectionner de finaliste dans l'hypothèse où aucune candidature ne lui semblerait le mériter.
- Si besoin, des informations complémentaires pourront être demandées aux candidats pour permettre au Jury de sélectionner le(s) finaliste(s).
- Le Jury est souverain dans ses décisions qui ne seront pas motivées. Aucune réclamation contre les décisions du Jury ne sera retenue.
- Axylia et ses partenaires déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation des Awards.



Article 6 – AWARDS

- Chaque lauréat recevra un trophée « [profit for Non Profit] Award ».
- Pour le Prix du Binôme, un Award sera remis à l'entreprise, et un Award sera remis à l'association.
- Grâce aux Awards, les lauréats profitent de nombreux avantages :
 - une **mise en avant** par présence d'un stand dans le village altruiste et une prise de parole sur le podium lors de la remise des Prix,
 - une **visibilité accrue** par des retombées presse et des actions de communication sur le site internet des Awards et les réseaux sociaux,
 - une **mise en réseaux** avec le jury et les partenaires des Awards, des acteurs du monde de l'entreprise, des associations et des étudiants de l'ESCP.

Article 7 - ACCOMPAGNEMENTS

- Les finalistes présenteront leurs projets dans l'objectif de déclencher des accompagnements offerts par les partenaires et experts réunis par Axylia : mentorat et accompagnement en matière juridique, de stratégie de marque, en expertise financière,...
- En dernière partie de soirée, Axylia annoncera les dits accompagnements. Les accompagnements qui se décideraient postérieurement à la soirée seront portés à la connaissance des finalistes.

Article 8 - REMISE DES AWARDS

- Le Jury informera les finalistes de leur sélection au moins un mois avant la remise des Awards.
- Les Awards seront remis en présence des finalistes, des membres du Jury, des partenaires des Awards et des acteurs du monde de l'entreprise.
- Les Lauréats et les finalistes fournissent et autorisent Axylia à utiliser leurs noms, prénoms, titre, logos, visuels, dans tous supports de communication interne et externe (réseaux sociaux, sites internet, newsletters, articles de presse, émissions radio ou TV, communiqués etc.).
- Dans le cas où Axylia souhaiterait utiliser des extraits du dossier de candidature dans ses supports de communication, une demande préalable d'autorisation sera faite auprès du candidat.

Article 9 - COMPOSITION DU JURY

3

Les finalistes sont choisis par un Jury indépendant, composé d'experts de la finance, du marketing, de l'entrepreneuriat social, des réseaux sociaux et du secteur non-lucratif.

A ce jour, il est constitué des membres suivants :

1. **Alban Jarry**, spécialiste stratégies de marques et influence sur les réseaux sociaux.
2. **David Garbous**, ex-directeur Marketing Stratégique de Fleury Michon et co-fondateur de



[PROFIT FOR NON PROFIT] AWARDS RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS EDITION 2020

la

plateforme « réussir avec un marketing responsable ».

3. **Elizabeth Soubelet**, lauréate 2018, co-fondatrice de Squiz et admin. de B Lab France.
4. **Henri Vannerot**, ex-Directeur Général de la fondation des Petits Frères des Pauvres.
5. **Léa Fauchoux**, étudiante en 1ère année à ESCP BS, présidente du NOISE ESCP.
6. **Louisa Renoux**, Partner at PwC France Consulting.
7. **Oriane Desgeorge**, Déléguée Générale de l'IDAF.
8. **Stéphane Toullieux**, fondateur de TLLX, Président de Athymis.
9. **Tifenn André**, Directrice de la professionnalisation pour ADMICAL.
10. **Véronique di Benedetto**, Vice-Présidente France de Econocom, Administratrice au Syntec Numérique et Présidente de Femmes du Numérique.

Article 10 : OBLIGATIONS DES FINALISTES

Depuis 11 ans, Axylia, organisateur des [profit for Non Profit] Awards, engage des moyens importants pour la mise en œuvre de chaque étape des Awards et la promotion des Lauréats auprès du public, sa communauté et ses réseaux :

- Création et mise en valeur du concept,
- Création des outils et supports de communication digital et print,
- Développement de partenariats et réseaux pour la diffusion de la communication,
- Développement de partenariats pour l'établissement des récompenses,
- Pré-sélection, sélection, réunions du Jury,
- Organisation de la cérémonie des Awards.

En contrepartie de cet effort, les finalistes s'engagent à :

- Afficher sur leur site internet le logo des Awards, pointant vers le site <https://www.profitfornonprofitawards.com>, pendant un minimum de 3 ans.
- Participer à l'enquête annuelle d'Axylia dans le but d'actualiser et compléter sa base de données sur les dons distribués par les acteurs de l'économie altruiste
- Assister, dans la mesure du possible, aux manifestations de promotion de l'économie altruiste proposées par Axylia (Club des entreprises altruistes, Awards).
- Informer Axylia de toute évolution ou promotion fondamentale de leur modèle altruiste

La participation à l'appel à projets entraîne l'acceptation entière de ce Règlement.

Les candidats signeront ce Règlement au moment de valider leur dépôt de candidatures.

Ce Règlement est téléchargeable sur le [site internet](#) des Awards.

Le [formulaire de candidature](#) est accessible en ligne.

Paris, le 27 mai 2020

Vincent AURIAC,

Président d'Axylia